

ECOLE Dujardin

Procès-verbal du 2ème conseil d'école

2 février 2026

Préambule :

L'ordre du jour est le suivant :

- Carte scolaire : effectifs 2025-2026 et prévisions pour la carte scolaire de l'année 2026-2027
- Informations relatives au projet d'école et aux divers activités, projets et sorties de l'année
- Scolarité et vie de l'école
- Périscolaire (Accueils matin et soir, Restauration)
- Association des parents d'élèves
- Coopérative scolaire
- Sécurité à l'école
- Suivi des travaux demandés et demande de travaux à effectuer

Les personnes présentes sont les suivantes :

- Mme QUERE, directrice, présidente du conseil d'école ;
- Mme MAECKE, Mme CNEUDE, Mme DROUMAGUET, Mme SALAÛN, Mme BOUTIER, Mme FETROT et Mme TEIGNY, enseignantes
- Mr VASSAL, conseiller municipal
- Mme CAPITAINE, Mr HAMEL, Mr GENAIN, Mme POTTIER, Mme THIERREE, représentants des parents d'élèves
- Emilie GOUIN Responsable adjointe FRANCAS
- Mme PICOT, FRANCAS, directrice adjointe du périscolaire
-

Les personnes excusées sont les suivantes :

- Mme GARCIA-GOMEZ (en formation sur le temps du CE) et Mme GODART (enseignante à temps partiel)
- Mr COURTEILLE, Inspecteur de l'Education Nationale
- Mme GENTILLE, maire déléguée
- Mme SALAUN, Mme LEPLOMB, Mme LIGER-MARIE, Mr GENAIN, représentants des parents d'élèves
- Mme FIQUET, Mme LANAUD, Mme ANQUETIL, suppléantes des représentants des parents d'élèves
- Mme LECARDONNEL, cheffe d'équipe vie éducative, Mairie de Cherbourg

Désignation des secrétaires de séance : Mme DROUMAGUET et Mme POTTIER

I. Carte scolaire : effectifs 2024-2025 et prévisions pour la carte scolaire de l'année 2025-2026

Effectifs 2025- 2026 :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	(ULIS)	Total
Effectifs au 01/09/25	0	23	20	23	27 dont 1 ULIS	17 dont 3 ULIS	18	26 dont 2 ULIS	20 dont 4 ULIS	= 10	174 (66 maternelles et 108 élémentaires)
Effectifs au 18/11/25	0	24	21	23	27 dont 1 ULIS	17 dont 3 ULIS	19	26 dont 2 ULIS	20 dont 4 ULIS	= 10	177 (68 maternelles et 109 élémentaires)
Différentiel entre le 01/09/25 et le 18/11/25		+1	-1 +2			+1 -1	+1				+5 -2 = +3
Effectifs au 03/02/2026	0	23	20	25	27 dont 1 ULIS	17 dont 3 ULIS	19	26 dont 2 ULIS	19 dont 4 ULIS	= 10	176 (68 maternelles et 108 élémentaires)
Différentiel entre le 18/11/25 et le 03/02/2026		-1	-1	+2					-1		+2 -3 = -1
Arrivées ou départs prévus en 2025/2026	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Depuis le dernier conseil d'école,

- 2 inscriptions ont été enregistrées : 2 en GS
- 3 radiations ont été enregistrées : 1 fratrie : 1 PS et 1 MS (déménagement), 1 CM2 (déménagement)

Depuis la rentrée,

- 7 inscriptions ont été enregistrées : 1 PS, 2 MS, 2 GS, 1 CE1, 1 CE2
- 5 radiations ont été enregistrées : 1 PS, 2 MS, 1 CE1, 1 CM2

Les élèves sont répartis dans les classes comme suit :

	PS-MS	MS-GS	GS-CP	CP-CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2	Total
Effectifs au 01/09/25	23/5 28	15/9 24	14/9 23 dont 1 ULIS CP	18/5 23 dont 3 ULIS CE1	12/12 24	6/17 23 dont 2 ULIS CM1	9/20 29 dont 4 ULIS CM2	174
Effectifs au 19/11/24	24/5 29	16/9 25	14/9 23 dont 1 ULIS CP	18/5 23 dont 3 ULIS CE1	12/13 25	6/17 23 dont 2 ULIS CM1	9/20 29 dont 4 ULIS CM2	177
Différentiel	+1	-1 +2			+2 -1			+5 -2 = +3
Effectifs au 03/02/2026	23/5 28	15/10 25	15/9 24 dont 1 ULIS CP	18/5 23 dont 3 ULIS CE1	12/13 25	6/17 23 dont 2 ULIS CM1	9/19 28 dont 4 ULIS CM2	176
Différentiel	-1	-1 +1	+1				-1	+2 -3 = -1

Soit, une moyenne de 25,14 élèves par classe.

Prévisions pour la carte scolaire 2026-2027 : (rappel des données du 1^{er} conseil d'école)

Élèves répartis par niveau												
Niveaux		CYCLE I				CYCLE II			CYCLE III		Total	
		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2		
Nombre de classes												7
Nombre de regroupements ULIS												1
Effectifs constatés (au 30/09/2025)	Hors ULIS	0	23	20	23	26	15	19	24	16	166	176
	ULIS	0	0	0	0	1	3	0	2	4	10	
Montée pédagogique (automatique)	Hors ULIS	0	0	23	20	23	26	15	19	24	150	156
	ULIS	0	0	0	0	0	1	3	0	2	6	
Montée pédagogique (ajustée par le directeur)	Hors ULIS	0	0	23	19	23	26	15	19	24	149	155
	ULIS	0	0	0	0	0	1	3	0	2	6	
Entrées (directeur)	Hors ULIS	4	25	1	1	1	1	1	1	1	36	36
	ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sorties (directeur)	Hors ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ULIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL * (directeur)	Hors ULIS	4	25	24	20	24	27	16	20	25	185	191
	ULIS	0	0	0	0	0	1	3	0	2	6	

Ces prévisions ont été envoyées au DASEN le 30-09-2025.

Question des parents élus : Informations sur l'année scolaire 2026-2027 :

- Pourriez-vous préciser si des classes simples ou doubles sont prévues ?
- Quels seront les effectifs par classe ?
- Quels critères seront pris en compte pour la constitution des classes ?
- Comment se déroulera l'accueil des enfants effectuant leur première rentrée à l'école et une adaptation progressive est-elle prévue ?

Réponse de l'école :

- A cette époque de l'année, il est encore trop tôt pour faire des prévisions de répartition des effectifs.
- Afin d'anticiper la répartition des effectifs par classe, l'école adressera prochainement, comme chaque année, un sondage aux parents. Celui-ci permettra de recueillir leurs intentions concernant le maintien de leur enfant dans l'établissement ou sa radiation et l'inscription de nouveaux élèves (fratries ou connaissances).
- Au mois de mars, les décisions relatives aux ouvertures et fermetures de classes par école seront arrêtées. En l'absence d'ouverture à l'école Asselin-Dujardin, les classes fonctionneront en double niveau. En cas d'ouverture, des classes avec des niveaux simples pourront être envisagées.
- Concernant les effectifs par classe, les classes de GS, de CP et de CE1 sont limitées à un maximum de 24 élèves. En revanche, les autres niveaux ne sont pas soumis à des seuils réglementaires. L'admission ou non des TPS peut permettre de réguler le nombre d'élèves par classe. L'école ne se prononce donc pas maintenant sur l'accueil ou non des TPS en 2026-2027.
- La répartition des élèves par classe est réalisée par l'équipe pédagogique dans un souci d'équilibre et dans l'intérêt des élèves. Plusieurs critères sont pris en compte, notamment les effectifs réglementaires, l'âge et la maturité des enfants, les besoins pédagogiques, la dynamique de groupe, l'équilibre filles/garçons ainsi que la répartition des élèves à besoins éducatifs particuliers. L'objectif est de constituer des classes équilibrées, favorisant un climat de travail serein et propice aux apprentissages pour l'ensemble des élèves.
- Concernant les futurs PS et, le cas échéant, les futurs TPS s'ils sont admis l'année prochaine, une première adaptation sera proposée en fin d'année scolaire 2025-2026. Les enfants seront accueillis avec leurs parents sur une partie de la matinée au mois de juin, comme cela a été le cas l'an passé. Il n'y aura pas de rentrée échelonnée. Une telle organisation avait été demandée par l'école à l'Inspection il y a quelques années mais celle-ci avait été refusée, la scolarisation des élèves de PS étant désormais obligatoire. La rentrée scolaire aura donc lieu le 1er septembre 2026 pour l'ensemble des élèves. Une visite des locaux sera organisée au mois de juin 2026 pour les familles des élèves nouvellement inscrits.

Question des parents élus : Réouverture d'une classe :

Les parents d'élèves ont adressé un courrier à la mairie afin de demander la réouverture d'une classe. Au regard des effectifs prévisionnels, une démarche similaire a-t-elle également été engagée par la direction de l'école ?

Réponse de l'école :

La demande d'ouverture a été faite par l'école via le procès-verbal du conseil d'école. Un courrier officiel sera rédigé par l'école à l'attention de l'IEN peu avant les opérations de carte scolaire qui doivent avoir lieu, cette année en mars-avril.

II. Informations relatives au projet d'école et aux divers activités, projets et sorties de l'année

- Les projets de classe en lien avec le projet d'école et les parcours

Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC)

Le PEAC vise à permettre à chaque élève de découvrir l'art et la culture tout au long de sa scolarité. Il s'agit d'un parcours progressif, construit sur plusieurs années, qui contribue à l'épanouissement personnel, à la créativité et à l'ouverture culturelle des enfants.

À l'école primaire, le PEAC s'appuie sur :

- la pratique artistique (arts plastiques, musique, chant, théâtre, danse...);
- la rencontre avec des œuvres, des artistes et des lieux culturels ;
- l'acquisition de repères culturels et le développement de l'esprit critique.

L'objectif est de donner à chaque élève une culture artistique commune et de favoriser l'expression personnelle.

→ **Projet musique et chant choral**

- La Ville, en lien avec ses partenaires culturels, propose aux écoles diverses ressources, actions et programmations culturelles à destination des élèves. Dans ce cadre, l'équipe enseignante a choisi d'inscrire l'école au projet musique, qui s'intègre pleinement au Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC). Le PEAC correspond à un processus progressif de sensibilisation à l'art et à la culture, permettant à chaque enfant de construire une culture artistique personnelle tout au long de sa scolarité.
- Contenu du projet : Le projet repose sur un travail de chant choral, associé à une dimension narrative et théâtrale pour les élémentaires. Il vise à développer les compétences vocales et artistiques des élèves à travers différentes approches :
 - Travail de la mise en voix et de la disponibilité corporelle
 - Exercices autour de la respiration, de la posture, de l'interprétation et de la justesse
 - Jeux vocaux pour explorer les ressources de la voix chantée
 - Apprentissage et interprétation de chansons
 - Écoute d'œuvres musicales
 - Approche rythmique et mélodique
- Déroulement du projet :
 - Concertations entre les enseignants et l'intervenant Christophe ESCUDIE pour la mise en œuvre du projet
 - Séances d'apprentissage et de répétitions des chants, classe par classe, avec Christophe ESCUDIE
 - Une répétition au conservatoire avec des musiciens (27/01/2026)
 - Une répétition à l'Agora (02/02/2026)
 - Le spectacle à l'Agora pour la restitution finale (02/02/2026).
- Ce projet s'inscrit dans le projet d'école et particulièrement dans le domaine 2 « La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire » ayant pour objectif de renforcer la solidarité entre les élèves (travail sur un thème commun, mise en place de temps fédérateurs au sein de l'école. Il s'inscrit également dans le domaine 4 « L'école dans son environnement institutionnel et partenarial » dont l'un des objectifs est d'assurer une offre culturelle (artistique, scientifique, historique, linguistique, ...) aux élèves.

Question des parents élus : débriefing de la chorale du 2 février (gestion de l'événement, coût, etc.)

Réponse des enseignants : La mairie a largement facilité la gestion de l'événement (prêt de la salle, administratif, personnel de sécurité, techniciens). Il y a eu 309 entrées (sur les 388 distribuées). Le projet étant gratuit, l'école n'a financé que les bus pour aller à l'Agora pour la répétition (3x124 € = 372 €). L'école remercie sincèrement la mairie pour ce projet.

→ **Projet chorale de Noël**

- Dans la continuité du projet précédent, les maternelles et les élémentaires avaient préparé une chorale de Noël pour la fête de Noël à l'école. La représentation n'a pu avoir lieu à cause du mauvais temps.

- **Projet langue vivante : anglais avec l'intervenant Ghanéen, Richmond BORDOH**
- Projet évoqué au 1er CE. Continuité de l'action

- **Projet de partenariat avec différentes structures de la ville** (en lien avec le domaine 4 du projet d'école : Participer aux actions proposées par la ville)
- PS-MS : Spectacle d'éveil culturel à la salle Imagin'art le 06/02/2026
- CM1-CM2 : Spectacle de théâtre : « Les abîmés » au Vox à Cherbourg
- CM1-CM2 : Visite du musée Thomas Henry avec l'étude des tableaux de Théodore ROUSSEAU en lien avec le travail d'arts plastiques sur les arbres
- MS-GS : Découverte de la bibliothèque Jacques Prévert le 03/02/2026
- CM1-CM2 : Médiation sur les livres pop-up à la bibliothèque Jacques Prévert de Cherbourg
- CM1-CM2 : Participation à un atelier « vis la vie d'un enlumineur » à la bibliothèque Jacques Prévert de Cherbourg
- CE1-CE2 : Maison du littoral, atelier sur les rapaces
- CE1-CE2 et CE2-CM1 : Ateliers sur les requins à La cité de la mer
- CM1-CM2 : Conférence avec un scientifique à la Cité de la Mer à Cherbourg sur le thème des requins

- **Spectacle « La petite Indienne » proposé par la Compagnie Les Trois Chardons**
- Le spectacle a eu lieu au lycée Grignard et concernait les classes de PS-MS, MS-GS, GS-CP et CP-CE1. Il a permis d'élaborer dans chacune des classes un projet en français et notamment sur l'oral (raconter, conter une histoire).

Parcours éducatif de santé

Le Parcours éducatif de santé vise à accompagner les élèves dans le développement de comportements favorables à leur santé et à leur bien-être, dès le plus jeune âge.

À l'école primaire, il s'articule autour de :

- l'éducation à la santé (hygiène, sommeil, alimentation, activité physique) ;
- la prévention des conduites à risque, adaptée à l'âge des élèves ;
- le développement des compétences psychosociales (confiance en soi, gestion des émotions, respect de soi et des autres) ;
- la promotion du bien-être et du climat scolaire.

L'objectif est d'aider les enfants à prendre soin d'eux-mêmes et des autres, dans un cadre sécurisant.

→ **Projets EPS :**

- MS-GS : début du cycle Jeux d'opposition
- GS-CP : fin du cycle jeux collectifs
- CP-CE1 : fin du cycle tennis
- CE1-CE2 et CE2-CM1 : fin du cycle lutte et début du cycle biathlon
- Ces projets se font en collaboration avec Damien, l'intervenant sportif de la mairie dans le cadre du parcours santé et en lien avec le domaine 4 du projet d'école (Participer aux actions proposées par la ville)

→ **Projet EVAR**

- CM1-CM2 : Participation à l'émission 1jour1actu le direct en visio conférence : « la puberté » et débat en classe

Parcours citoyen

Le Parcours citoyen a pour objectif de former des élèves responsables, respectueux et engagés dans la vie collective. Il contribue à l'apprentissage des valeurs de la République et du vivre-ensemble.

À l'école primaire, il comprend notamment :

- l'apprentissage des règles de vie collective et du respect d'autrui ;
- l'éducation morale et civique (droits, devoirs, égalité, solidarité) ;
- la prévention du harcèlement et des violences ;
- l'éducation aux médias et à l'information ;
- la participation à des projets favorisant l'engagement et la coopération.

Ce parcours aide les élèves à devenir des citoyens éclairés et responsables.

- **Projets :**
- CM1-CM2 : Prévention routière (validation de l'APER) avec l'intervention de la Police Nationale.
 - CM1-CM2 : Être responsable sur Internet (passage du permis Internet avec la Police Nationale)
 - CM1-CM2 : Lecture d'histoires dans la classe de MS-GS, tout au long de l'année
 - CM1-CM2 : Projet intergénérationnel avec la résidence des Girandières à Cherbourg

En maternelle, ces parcours sont présents mais non formalisés comme en élémentaire : ils s'inscrivent dans les activités quotidiennes, les projets de classe et la vie de l'école. Ils posent les bases essentielles pour la suite de la scolarité.

Pour rappel, les élèves du dispositif ULIS participent à tous ces projets avec leur classe.

III. Scolarité et vie de l'école

- **Les APC (activités pédagogiques complémentaires)**

Question des parents élus : Bilan et perspectives des APC :

Quel bilan tirez-vous de la mise en place des APC le midi ?

Envisagez-vous d'élargir ce dispositif aux autres classes et combien d'élèves en bénéficient actuellement ?

Réponse des enseignants : Les APC sont mises en place dans toutes les classes, comme indiqué lors du premier conseil d'école, à l'exception des PS et des élèves ULIS. L'ensemble des élèves bénéficient des APC le midi (11h45-12h15) car leur disponibilité est optimale, contrairement au soir à 16h30 et l'organisation est aisée étant donné que la majorité des élèves déjeunent à la cantine. Le dispositif évoqué concerne les classes de CP-CE1 et de CE1-CE2 qui proposent des APC sous forme de « libre-service ». Les premiers retours sont plutôt positifs, car ce dispositif favorise un soutien ciblé et réactif pour les élèves. La remédiation est immédiate et il est possible d'adapter la durée de l'aide en fonction des progrès de chaque élève.

Remarque des Francas : La prise en charge des élèves au jour le jour pose le problème du pointage.

Réponse des enseignants : Les animateurs sont prévenus dès leur arrivée en classe à 11h45 et les élèves concernés par les APC sont raccompagnés auprès des animateurs après les APC par les enseignants.

- **Les PAI**

Il manque encore 7 validations de PAI sur les 11 de l'école. La médecine scolaire a été relancée et l'IEN informé de la situation.

- **Lutte contre le harcèlement : programme pHARe**

Question des parents : Harcèlement – coopération école et périscolaire :

À la suite des échanges du dernier conseil d'école, des actions de coordination entre l'école et les Francas ont-elles été mises en place pour prévenir et gérer le harcèlement ?

Réponse de l'école : des échanges réguliers ont été mis en place entre l'école et les Francas afin d'assurer un suivi cohérent des élèves. En cas d'incident sur le temps périscolaire, les animateurs en informent l'école, et réciproquement. Toutefois, des actions de coordination n'ont pas pu être mises en œuvre en raison des absences et des remplacements au sein du personnel des Francas. Pour rappel, le protocole pHARe ne concerne que l'école, pas le périscolaire. Il n'est pas possible à l'école de traiter les problèmes qui ont lieu au périscolaire.

- **Fréquentation scolaire**

- Voici les pourcentages d'absentéisme :

	Décembre	Janvier
Ecole	9,3 %	4,8 %
PS-MS	17,5 %	7,8 %
MS-GS	11,2 %	7,9 %
GS-CP	4,7 %	4,9 %
CP-CE1	7,2 %	3,4 %
CE1-CE2	24,5 %	10,3 %
CE2-CM1	7,6 %	2,6 %
CM1-CM2	6,6 %	4,0 %

- Depuis la rentrée de janvier, tous les élèves de PS viennent à l'école toute la journée sur les recommandations de l'IEN (il n'y a pas eu de renouvellement de dérogation).

- Il est à noter qu'en PS-MS, en MS-GS et CM1-CM2, trois élèves bénéficient d'un emploi du temps adapté.
- Suite à un premier signalement pour l'absentéisme d'un élève ayant donné lieu à un rappel à l'obligation scolaire, un signalement réitéré pour absentéisme a été effectué, entraînant la saisine de la commission d'assiduité scolaire par le DASEN pour la famille concernée.

- **Suivi de scolarité**

Les livrets scolaires sont rendus avant ou après les vacances février et remis aux parents en main propre, lors de rendez-vous individuels.

- **Budgets alloués par la mairie :**

Question des parents : Critères d'allocation des moyens :

Il est souvent mentionné que l'école se situe dans un quartier favorisé, ce qui pourrait défavoriser l'allocation des moyens pour l'école. Pourriez-vous préciser sur quels critères cette affirmation se fonde ?

Réponse de Mr VASSAL : Les budgets alloués par la mairie sont les mêmes d'une école à l'autre. Cela n'a rien à voir avec l'IPS (indice de position sociale) des parents.

- **Mobilier :**

Question des parents : Il nous a été signalé que les bureaux en bois de la classe de CM2 ne seraient pas ergonomiques ni réellement adaptés aux élèves. Serait-il possible d'étudier cette question et d'envisager des solutions d'amélioration du mobilier ?

Réponse de Mme QUERE, enseignante de la classe : Un sondage auprès des élèves montre que la moitié juge le mobilier correct. Les chaises accrochées aux tables limitent le bruit, permettent une bonne posture, réduisent le risque de chute (enfants qui se balancent, chaises mal rangées). Si certains élèves trouvent l'assise inconfortable, l'achat de coussins pourrait être envisagé. Aucun changement de mobilier n'est prévu pour l'instant.

IV. Le périscolaire

L'école tient à rappeler qu'il s'agit avant tout d'un conseil « d'école ». Les représentants du périscolaire y sont invités, mais n'en sont pas membres de droit. Les questions relatives au périscolaire peuvent bien entendu être abordées lors du conseil d'école, toutefois elles ne doivent pas prendre une place disproportionnée, au point d'occuper une part significative du temps de séance.

Si de nombreuses interrogations persistent de la part des parents, il conviendrait d'envisager un autre mode de communication ou d'échange, en lien avec le périscolaire et/ou la mairie.

- **L'accueil du matin et du soir / Restauration**

Question des parents : Affectation des locaux du périscolaire :

Serait-il possible de préciser les fonctions des différentes salles utilisées dans le cadre du périscolaire ?

Réponse des Francas : Une visite des deux bâtiments périscolaires a été organisée ce jour, juste avant le conseil d'école, en présence de Mathilde PICOT, Emilie GOUIN et la directrice de l'école.

Pour la maternelle :

Les ATSEM demandent que le règlement ne soit pas dérogé concernant les sorties sur le temps du midi : si l'enfant a un rendez-vous sur le temps de la cantine, les parents doivent venir le chercher à 11h45 et le ramener à 13h35. Il n'est pas possible de le récupérer sur le temps de cantine car cela pose un problème de surveillance. La directrice de l'école demande à la mairie s'il est possible de fournir le règlement de la cantine et des accueils périscolaires.

Question des parents : Affectation des locaux du périscolaire :

Par ailleurs, les parents s'interrogent sur les raisons pour lesquelles le périscolaire et l'accueil de loisirs du mercredi pour les maternelles n'utilisent pas les mêmes locaux.

Réponse des Francas : L'utilisation de locaux différents pour le mercredi et les vacances permet aux enfants de faire une coupure. Le périscolaire de la maternelle se déroule dans une salle située à proximité immédiate des

classes, afin de limiter les déplacements des enfants. Cette organisation permet également d'éviter l'utilisation des escaliers, de profiter plus facilement de la cour de la maternelle et de faciliter l'accueil des parents.

Pour l'élémentaire :

Question des parents : Turnover des animateurs du Francas :

Les parents d'élèves ont constaté l'absence prolongée de Mme PICOT ainsi qu'un renouvellement fréquent des animateurs. Pourriez-vous nous apporter des éléments d'explication concernant les causes de ce turnover et nous indiquer quelles mesures pourraient être envisagées afin de favoriser une plus grande stabilité des équipes ?

Réponse des Francas : Depuis le début de l'année, un animateur a été concerné par un changement de site et un autre a présenté sa démission. En dehors de ces situations, il n'y a pas eu de turnover parmi les animateurs. Par ailleurs, certains arrêts maladie ont nécessité des remplacements par des stagiaires, lesquels n'étaient effectivement pas toujours les mêmes.

Question des parents : Organisation des Francas :

Certains parents expriment des interrogations concernant l'organisation générale du service. La mairie et les Francas pourraient-elles nous apporter des précisions à ce sujet afin de rassurer les familles ?

Réponse des Francas : Les Francas proposent d'envoyer une fiche de fonctionnement du périscolaire aux parents.

Remarque des parents : La mise en difficulté du personnel, liée à la gestion d'un élève particulièrement complexe durant l'année scolaire 2022-2023, a pu engendrer un désintérêt, voire un désengagement vis-à-vis de l'école chez certains animateurs. Cette situation se fait encore ressentir à l'heure actuelle.

Question des parents : Affectation des locaux du périscolaire :

L'utilisation de la bibliothèque par le périscolaire pourrait-elle être envisagée ?

Réponse des enseignants : Au regard du manque de respect constaté de la part des Francas concernant les locaux et le matériel, l'école n'envisage pas une utilisation conjointe de la bibliothèque avec les Francas.

Question des Francas : Demande de précision sur le manque de respect des locaux et du matériel

Réponse de la directrice : Comme cela a été évoqué lors du premier conseil d'école, du matériel reste régulièrement dans la cour après l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances, et plus occasionnellement après le périscolaire du midi ou du soir. Les ballons, plots et cerceaux rangés par les enseignants dans le hall de l'école appartiennent au périscolaire. Par ailleurs, des dégradations des locaux ont été constatées à la suite de l'utilisation des espaces par le périscolaire et l'accueil de loisirs, notamment des peintures réalisées sous le préau.

Question des Francas : Est-il possible de transmettre le règlement de la cour aux Francas ?

Réponse de la directrice : Oui, cela sera fait rapidement par mail.

Question des parents : Information des familles sur le périscolaire :

Serait-il envisageable d'organiser, en début de la prochaine année scolaire, une réunion d'information destinée aux parents afin de présenter le fonctionnement des Francas, les équipes encadrantes et l'organisation générale (matin / midi / soir / mercredi) ?

Réponse des Francas : Une journée portes ouvertes a eu lieu au mois de novembre 2025. Une réunion avec les parents en début d'année avait été envisagée, mais n'a pas pu être organisée cette année.

Pour l'année scolaire 2026-2027, il pourrait être envisagé d'organiser une réunion avec les parents le soir de la rentrée, ce moment étant plus propice en raison du nombre réduit d'enfants présents.

Actuellement, les parents sont informés du fonctionnement du périscolaire par le biais de flyers et du blog des Francas.

Remarque de la directrice de l'école : Elle propose que les informations des Francas puissent également être diffusées via l'ENT, ce qui permettrait de toucher l'ensemble des familles. En effet, il peut être compliqué pour les parents de consulter plusieurs supports, l'ENT étant déjà utilisé régulièrement pour les informations scolaires.

Question des parents : Accès au périscolaire :

Serait-il possible d'envisager l'installation d'interphones, en remplacement des sonnettes actuelles, à la grille de l'école maternelle ainsi qu'à la porte d'entrée du périscolaire élémentaire ?

Réponse de Mr VASSAL : Des interphones et des visiophones sont en cours d'installation sur les écoles jusqu'en 2027.

Question des parents : Amélioration des espaces de rangement au périscolaire élémentaire :

Des parents s'interrogent sur les conditions de stockage des affaires des enfants (vêtements, sacs), actuellement situées dans une zone de passage menant aux toilettes et zone peu adaptées au nombre d'enfants. Serait-il possible d'améliorer cette organisation, notamment en équipant la salle située au rez-de-chaussée à droite en entrant de porte-manteaux adaptés ?

Réponse des Francas : Depuis trois mois, les affaires sont réparties entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Cette organisation est, pour le moment, réalisée de manière aléatoire, mais une répartition par tranche d'âge pourra être envisagée si le rangement ne s'avère pas satisfaisant.

- Le mercredi loisirs / accueil de loisirs

Les Francas ont installé leur salle de pause dans la salle de réunion et d'arts plastiques de l'école sans concertation préalable avec l'équipe enseignante. Ce manque de communication est regrettable.

Par ailleurs, du mobilier et des effets personnels (machine à café, poubelle contenant des sachets usagés et autres équipements liés aux temps de pause) ont été installés dans cette salle, sans prise en compte de la présence des élèves. La machine à café est notamment accessible aux enfants, ce qui pose un problème de sécurité.

L'école souhaite que cette salle soit utilisée dans le respect des normes et des mesures réglementaires liées à l'accueil des élèves.

Remarque de Mr VASSAL : Mr VASSAL se dit favorable à la mutualisation des locaux. Il précise toutefois que celle-ci ne peut se faire que dans le respect des règles d'utilisation du matériel et des locaux.

IX. Association des parents d'élèves

Voici le bilan des différentes actions.

PERIODE	LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	BENEFICES
DECEMBRE	VENTE DE CHOCOLATS	1898	1453,5	444,5
DECEMBRE	VENTE DE SAPINS	1220,5	830,5	390
DECEMBRE	MARCHE DE NOEL	663,5	234,7	428,8
DECEMBRE	VENTE DE MEIL	207	161	46
			TOTAL	1309,3
	ACTION A VENIR			
	VENTE DE MIEL			
	VENTE DE GATEAU ST MICHEL			

L'APE remet ce jour un don de 1000 € à l'école qui remercie chaleureusement.

Actions à venir :

- Vente de miel : bons de commande distribués
- Vente de gâteaux st Michel : les bons de commande seront distribués lundi 9 février

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 11 février à 17h30 à l'école afin de planifier d'autres actions.

L'APE souhaite organiser la fête de l'école le dimanche 28 juin, sans que la formule ne soit encore arrêtée. La présence ou non d'un repas dépendra notamment de l'organisation d'une chorale le matin. L'APE demande aux enseignants d'y réfléchir afin qu'elle puisse prévenir les parents le plus tôt possible.

Si les enseignants souhaitent que l'APE mette en place des actions spécifiques afin de financer certaines sorties, il est possible de l'en informer.

X. Coopérative scolaire

Le compte de la coopérative scolaire de l'école est géré par l'intermédiaire de l'OCCE 50. La mandatrice est Mme DROUMAGUET.

Point coopérative scolaire au 03/02/2026 :

Solde du compte :

12 312,97€

Dépenses depuis le 1^{er} conseil d'école :

- Jeux, livres, matériel bricolage et ingrédients maternelle : - 177,47 €
- Jeux, livres, matériel bricolage et ingrédients élémentaire : - 230,12 €
- Abonnements : - 316,89 €
- Cinéma / théâtre : - 650 €
- Bus Collas : - 372 € (répétitions à l'Agora)

Crédits depuis le 1^{er} conseil d'école :

- Versement photographe : + 1070,90 €
- Versement APE : + 1000 €

XI. Sécurité à l'école

- Exercice de sécurité incendie

Le second exercice incendie devait avoir lieu le 2 février, mais à cause de la répétition à l'Agora, il sera décalé au jeudi 5 février 2026 (14h50 en élémentaire et 10h10 en maternelle).

- Commission de sécurité


La commission de sécurité aura lieu le lundi 9 février.

Remarque des parents : Transmission du compte rendu de la réunion sécurité :

Les parents d'élèves souhaitent que le compte rendu de la réunion sécurité leur soit transmis dès qu'il sera disponible.

Mr VASSAL valide la demande.

- Suivi des travaux à effectuer

Travaux demandés		Réponse de la mairie		Observations complémentaires du conseil d'école
Objet de la demande	Date de la demande	Date de la réponse	Objet de la réponse	
<p>Cour de la maternelle</p> <p>Depuis la pose du glacis devant le local à vélos des maternelles et le local SPHL, une grande flaque d'eau stagne entre l'arbre et la porte quand il pleut.</p> 	<p>Puis Tous les conseils d'école jusqu'à ce jour 18/11/2025</p>	20/01/2020	Le glacis a été perforé afin de limiter la formation de mare par temps pluvieux.	<p>Les trous sont de plus en plus nombreux dans la cour : les enfants creusent le sol. Des personnes (adultes et enfants) sont déjà tombées. Le CE demande a minima un rebouchage rapide des trous. Le CE demande une réparation de la cour avec discussion avec l'équipe enseignante pour éviter les problèmes de la cour périscolaire évoqués</p>
		21/12/2020	Afin d'améliorer l'écoulement de l'eau, une réparation de l'enrobé sur une plus grande surface serait nécessaire.	
		26/05/2021	La ville a pris note de la demande de réparation d'une partie de l'enrobé de la cour maternelle.	
		20/05/2022	Cette demande n'a pas été retenue au budget 2022.	
		21/09/2022	Au vu du nombre de demandes	



La perforation du glacis le 20/01/2020 ne semble pas avoir amélioré l'écoulement de l'eau stagnante puisque l'eau est encore stagnante en cas de pluie.

Demande d'une réfection de la cour

		<p>de réfections de cours, du coût d'un tel projet et de l'état de certaines autres cours, bien plus dégradées et présentant des problèmes de réseaux d'évacuation, celle de la maternelle n'est pas prévue en rénovation dans le mandat.</p>	<p>ci-après et envisager des espaces naturels.</p> <p>Pour rappel : La commission de sécurité de l'EN qui est venue le 07/11/2023, juge la cour non fonctionnelle.</p> <p><u>Les parents élus demandent une réfection globale de la cour des maternelles (juin 2025)</u></p> <p><u>Réponse de la mairie au 02/02/2026 :</u> « Concernant le trou dans la cour maternelle, suite à un rendez-vous sur place avec le service Voirie, il a été décidé de faire un contrôle des réseaux pour connaître la cause de cet affaissement. Le service décidera ensuite s'il faut refaire l'enrobé, uniquement de la partie centrale ou de la totalité de la cour. »</p>
05/06/2023		<p>Afin d'améliorer l'écoulement de l'eau, une réfection sur une grande partie de la cour serait nécessaire. Toutefois, cette demande n'est pas prévue au budget 2023.</p>	
15/03/2024		<p>La mairie indique que la réfection n'a pas été retenue au budget 2024.</p>	
19/11/2024		<p>Le CE demande que la réfection de la cour soit mise au budget 2025, d'autant qu'un trou s'est formé au pied de l'arbre.</p>	
04/02/2025		<p>La mairie indique que la réfection de la cour n'a pas été mise au budget 2025. Le CE déplore cette décision.</p>	

<p><u>Cour du périscolaire</u></p> <p>Les bordures en granite sont dangereuses pour les enfants, notamment en cas de chute</p> <p>Le CE du 13/02/2024 demande où en est l'étude</p>	<p>/06/2023</p> <p>Puis</p> <p>Tous les conseils d'école jusqu'à ce jour</p> <p>18/11/2025</p>	<p>14/09/2023</p> <p>15/03/2024</p> <p>18/06/2024</p> <p>19/11/2024</p> <p>04/02/2025</p>	<p><i>La demande est en cours d'étude par la Direction Nature Paysage et Propreté</i></p> <p><i>Les services Direction Nature Paysage et Propreté et Direction Etudes et Travaux des Espaces Publics ont été relancés.</i></p> <p><i>Le CE maintient sa demande de sécurisation des bordures.</i></p> <p><i>Le CE demande où en est le projet de sécurisation des bordures.</i></p> <p><i>La mairie indique que les services concernés ont jugé le chanfrein suffisant et que les bordures répondent aux exigences de sécurité.</i></p> <p><i>Le CE n'est pas satisfait de la réponse. Il juge les bordures dangereuses et maintient sa demande de sécurisation.</i></p>	<p>Le CE maintient sa demande de sécurisation des bordures.</p> <p><u>Remarque des parents élus (juin 2025):</u> Nous continuons d'alerter sur la dangerosité de la cour du périscolaire avec les bordures en pierre en cas de chute</p>
--	--	--	--	--

<p>Cour de la maternelle et cour de l'élémentaire</p> <p>Risque de chute de pierres des façades du bâtiment élémentaire : Rénovation des façades du bâtiment élémentaire ou a minima vérification régulière de la façade avec éventuellement mise en place de zones d'exclusion pour garantir définitivement la suppression du risque face à la chute potentielle d'un bloc de pierre se détachant de cette façade. <i>(Noté dans le DUER)</i></p> <p>Le CE attire l'attention sur le fait qu'un encorbellement était tombé en 2018.</p>	<p>05/11/2019</p> <p>Puis Tous les conseils d'école jusqu'à ce jour 18/11/2025</p>	<p>20/01/2020</p> <p>24/09/2020</p> <p>28/09/2021</p> <p>21/09/2022</p> <p>05/06/2023</p> <p>26/10/2023</p> <p>10/01/2024</p> <p>13/02/2024</p> <p>18/06/2024</p> <p>19/11/2025</p> <p>04/02/2025</p> <p>18/11/2025</p>	<p><i>Un nouveau contrôle des façades a été réalisé pendant les vacances d'été 2019.</i></p> <p><i>Les maçons ont contrôlé et purgé les façades des bâtiments les 24 et 25/08/2020. Aucun signe d'aggravation n'a été constaté.</i></p> <p><i>Le contrôle annuel et la purge (parties de joints et faïence) ont été réalisés l'été 2021. La mairie ne dispose pas d'un « compte-rendu ». La mairie confirme que le ravalement des façades sera étudié au budget 2022.</i></p> <p><i>La purge des façades a été réalisée pendant les vacances d'été 2022 (petits morceaux d'enduit). Une expertise des façades par une entreprise extérieure sera demandée en 2023.</i></p> <p><i>La purge des façades a été réalisée pendant les vacances de printemps 2023.</i></p> <p><i>Expertise réalisée par l'entreprise SOCOTEC.</i></p> <p><i>Réception du rapport de SOCOTEC.</i></p> <p><i>Des travaux sont prévus sur les vacances d'avril 2024 : purge si besoin, travaux conservatoires et protection des linteaux comme préconisé dans le rapport.</i></p> <p><i>Ces travaux ne sont pas prévus cet été, le service bâtiment pourrait prévoir une intervention pendant les vacances de la Toussaint.</i></p> <p><i>Une purge a été effectuée fin août 2024. Le CE redemande la réfection globale de la façade.</i></p> <p><i>La mairie indique que la façade sera purgée cet été 2025.</i></p> <p><i>La mairie indique que la purge de la façade n'a pas été faite cet été 2025. Le report des travaux aura lieu prochainement.</i></p>	<p>Le CE demande un rapport de la mairie après la purge de la façade prévue à l'été 2025.</p> <p>Le CE redemande la réfection globale de la façade comme le conseille le rapport SOCOTEC.</p> <p><u>Question des parents élus (juin 2025) :</u> Risque de chute de pierre : demande de point sur la situation, bilan du sondage annuel ? Est-il envisagé de supprimer le risque définitivement ?</p> <p><u>Question du CE au 02/02/2026 :</u> La purge de la façade a-t-elle été faite ?</p>
<p>Bâtiment élémentaire</p> <p>Finition des huisseries : À la suite du changement des huisseries, les murs</p>	<p>27/06/2022</p> <p>Puis Tous les conseils d'école</p>	<p>21/09/2022</p> <p>14/09/2023</p>	<p><i>La demande a été transmise à la Direction Entretien Maintenance et Logistique</i></p> <p><i>La demande a été proposée au budget 2024.</i></p>	<p>Les travaux prévus n'ont pas été faits à la Toussaint 2025. Le CE en demande la raison. L'école n'a pas reçu de mail pour le report des</p>

<p>autour des fenêtres ont été abîmés : plâtre apparent. L'école demande que la mairie intervienne pour réaliser les finitions et obtenir un rendu propre.</p>	<p>jusqu'à ce jour 18/11/2025</p>	<p>15/03/2024</p> <p>18/06/2024</p> <p>19/11/2024</p> <p>04/02/2025</p>	<p><i>La réalisation des finitions autour des huisseries sera effectuée lors d'une campagne d'embellissement globale de l'école dans les prochaines années (changement des sols et réfection des peintures)</i></p> <p><i>Le CE ne comprend pas que les finitions n'aient pas été faites lors du changement des fenêtres. Le CE demande que la campagne d'embellissement globale de l'école soit mise au budget 2025.</i></p> <p><i>Le CE demande à nouveau que la campagne d'embellissement globale de l'école soit mise au budget 2025.</i></p> <p><i>La reprise du plâtre et les finitions de peintures à la suite des changements des menuiseries du bâtiment élémentaire se feront durant la Toussaint 2025. (Mail de la mairie du 31/01/2025).</i></p>	<p>travaux. Quand les travaux sont-ils désormais programmés ?</p> <p><u>Réponse de la mairie au 17/06/2025</u> : Une relance va être faite.</p>
<p><u>Bâtiment élémentaire, Classe de CM1</u></p>	<p>Première demande en 2015-2016 puis 18/06/2024 et tous les conseils d'école jusqu'à ce jour 18/11/2025</p>	<p>18/06/2024</p> <p>04/02/2025</p>	<p><i>Demande de réfection de la classe de CM1.</i></p> <p><i>Demande faite le 19/11/2024, pas de réponse depuis de la part de la mairie.</i></p> <p><i>Mme Boutier, enseignante de la classe de CM1 retrouve régulièrement de petites particules de mur sur son bureau. Elle s'étonne également du fait que ses élèves et elle-même soient constamment enrhumés depuis décembre. Le lien de cause à effet ne peut être établi, mais la coïncidence est à relever.</i></p>	<p>Le CE maintient sa demande car il n'a toujours pas de réponse de la part de la mairie.</p> <p><u>Question des parents élus</u>: <i>Point sur la situation sur la classe de CM1 et l'humidité ? Si la situation n'a pas changé, est-il possible de demander aux services de la mairie de venir constater la situation. Y a-t-il un capteur d'humidité ou un appareil permettant de mesurer la qualité de l'air dans la classe ?</i></p>

Réponse de la mairie au 02/02/2026 : *le bâtiment de l'école Dujardin va bénéficier sur les deux années à venir, d'un embellissement intérieur. Les sols jugés vétustes seront changés et les peintures intérieures refaites. Je viendrai un mercredi avec la responsable des travaux par entreprise, constater les sols à changer et les peintures à refaire. Toutefois si vous avez des salles ou des espaces à prioriser n'hésitez pas à m'en informer. A Priori, les premiers sols (2 espaces classes ou 2 couloirs) seraient changés lors des vacances d'avril 2026. Si un espace conserve son sol, nous pourrions également commencer la peinture sur cette espace sur les mêmes vacances. Un nuancier de couleur sera proposé pour effectuer un mur de couleur par classe. En amont de la période de vacances d'avril, des cartons et caisses seront fournis aux enseignants pour vider le mobilier avant l'intervention de la logistique pour vider les 2 espaces choisis et permettre aux ouvriers d'intervenir sur la période de vacances. De plus, nous sommes venus avec les services techniques ce mercredi après-midi dans la classe de CM1. La pièce n'est pas spécialement humide mais une intervention des maçons va être demandée pour étanchéifier les appuis de fenêtre de l'extérieur. En cas de vent favorable et de pluie, il pourrait y avoir des petites infiltrations sous les appuis de fenêtre.*

<p><u>Stockage des vélos dans l'école</u> Est-il possible d'installer un toit pour protéger les vélos à droite et les trottinettes à gauche dans le sas d'entrée élémentaire ? Le CE demande à ce que ces installations soient proposées au prochain vote de budget.</p>	<p>06/04/2023</p>	<p>05/06/2023</p> <p>14/09/2023</p> <p>04/02/2025</p> <p>17/06/2025</p>	<p><i>Ces installations ne sont pas prévues.</i></p> <p><i>Ces installations n'ont pas été retenues au budget 2024.</i></p> <p><i>Le CE regrette et réitère sa demande pour le budget 2025. Demande faite le 19/11/2024, pas de réponse depuis de la part de la mairie.</i></p> <p><i>Question des parents élus : Serait-il possible d'ajouter des emplacements de stockage de vélos et trottinettes ?</i></p>	<p>Le CE réitère la demande.</p> <p><i>Réponse de la mairie au 10/01/2026 : Dans le cadre du recensement des besoins en mobiliers et matériels effectué par les services d'éducation, vous avez la possibilité de commander du matériel de stockage pour les vélos et trottinettes. Cela n'a pas été demandé les dernières années. Je vous invite à inscrire cette demande lors du prochain recensement.</i></p> <p><i>L'école ne pensait pas que la demande passait par la commande de gros mobilier.</i></p>
<p><u>Stockage des vélos dans la rue</u> <i>Pourrait-on améliorer le stockage des vélos/trottinettes pour les parents devant l'école ?</i></p>	<p>19/11/2024</p>	<p>19/11/2024</p> <p>04/02/2025</p> <p>17/06/2025</p>	<p><i>En ce qui concerne l'installation d'arceaux sur la voie publique, un rendez-vous sur place a été demandé avec le service voirie pour voir ce qui peut être fait, sans gêner la circulation des piétons et voitures, ni le stationnement des riverains.</i></p> <p><i>Le CE propose l'installation de barres pour les vélos de part et d'autre du passage piétons devant la grille bleue, cela éviterait également les stationnements de véhicules illégaux, ainsi qu'au début de la rue Dujardin, à la place des bacs à fleurs.</i></p> <p><i>Le CE demande ce qu'il en est de sa proposition car il n'y a pas de réponse depuis le 04/02/2025.</i></p>	<p><i>Réponse de la mairie au 02/02/2026 : « Le service voirie s'est également déplacé pour étudier l'aménagement de la rue Dujardin suite à la demande des parents d'élèves d'installer des arceaux et à des stationnements interdits bloquant régulièrement la sortie des habitants. Un compromis n'a pas été trouvé sur place entre les différentes parties. Nous restons donc dans l'attente d'un arbitrage. »</i></p>
<p><u>Accessibilité des bâtiments</u> <i>Mise aux normes des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite : installation d'un ascenseur sur la façade extérieure des bâtiments élémentaire et</i></p>	<p>17/06/2025</p>			<p>Pas de réponse de la mairie à ce jour. Le CE réitère sa demande.</p> <p><i>Question des parents élus : Accès handicapé : est-il prévu d'installer un accès handicapé</i></p>

périscolaire / ou mise en place d'un siège élévateur le long de l'escalier du bâtiment élémentaire.				pour une des classes ? En complément, un élève a-t-il déjà été refusé du fait de l'absence d'accès handicapé dans l'école ? Les représentants soulignent que l'élève qui a été en fauteuil l'an dernier n'a pas pu suivre sa classe.
---	--	--	--	--

Le CE remercie la mairie pour l'ensemble des travaux envisagés.

Au CE du 04/02/2025, il avait été dit :

« Certains habitants de la rue de la Polle (un peu en amont du pont) entassent leurs déchets et poubelles sur le trottoir, empêchant la circulation des piétons et les obligeant parfois à descendre sur la chaussée. Cette rue faisant partie du secteur de l'école, plusieurs enfants y passent chaque jour. La mairie pourrait-elle faire quelque chose ? »

Au 17/06/2025, la mairie n'a pas apporté de réponse. En a-t-elle une à apporter à ce jour ?

Réponse de la mairie au 02/02/2026 : Une relance a été faite au service compétent. Le règlement de la collecte impose que chaque habitant rentre ses conteneurs afin de ne pas occasionner d'accident. Une équipe de sensibilisation a rencontré les habitants de la rue à ce sujet. Le service compétent de la communauté d'agglomération du Cotentin nous a informés qu'une action allait être menée rapidement.

Question des parents : Travaux et tempête :

Des dommages ont-ils été constatés à la suite de la tempête et nécessitent-ils des travaux ?

Réponse de la directrice : La directrice remercie la mairie d'être intervenue rapidement (dès le vendredi) pour constater les dégâts et envisager les réparations et mises en sécurité nécessaires.

Les trois quarts du faîtage du toit du bâtiment périscolaire élémentaire, comprenant la cantine, ont été endommagés par la tempête. Des morceaux de toiture sont tombés dans la petite cour située derrière ce bâtiment, cassant notamment un puits de lumière de la cuisine. La mairie est intervenue rapidement pour sécuriser les lieux.

La maison située entre la grille bleue et la grille rouge de l'école a également subi des dégâts au niveau du faîtage, et des morceaux de toit ont été retrouvés dans la cour de la maternelle. À ce jour, il existe un risque que des tuiles tombent dans la cour en cas de vents forts. Les locataires de la maison voisine ont signalé le problème à la mairie. Cette situation a également été portée à l'attention de la mairie par Mr SALMON, chef d'équipe des agents d'entretien, et par la directrice de l'école. L'école est en attente d'une intervention de la mairie pour réparer les dégâts ou a minima mettre en sécurité l'école.

- Demande de travaux à effectuer

Travaux demandés		Observations complémentaires du conseil d'école
Objet de la demande	Date de la demande	
NEANT	03/02/2026	

Le prochain conseil d'école aura lieu :

- Mardi 16/06/2026 de 17h30 à 19h30.

Signature de la directrice :
Mme QUERE

Signature d'un enseignant :
Mme DROUMAGUET

Signature d'un représentant de parents :
Mme POTTIER